

**SYNDICAT MIXTE DU SAGE
AUZANCE ET VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS**

Siège Social : Communauté de Communes du Pays des Achards
CS 90116
85150 La Chapelle-Achard

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2014
ET DU 4 MARS 2014 (pour cause de quorum non atteint)**

Date de la convocation pour le 24 février 2014 : le 7 février 2014

Date de la convocation pour le 4 mars 2014 : le 25 février 2014

Ordre du jour :

- Bilan d'activités 2013 et point sur les actions en cours
- Approbation du compte de gestion 2013
- Approbation du compte administratif 2013 et affectation du résultat de fonctionnement
- Indemnité du trésorier pour 2013
- Vote des participations des collectivités pour l'année 2014
- Vote du budget primitif 2014
- Mise en place du Compte Epargne-Temps

Pour les délégués absents, le dossier de séance est joint à ce compte-rendu.

Liste des présences 24 février 2014

Collectivités	Délégués Titulaires	Présence
Communauté de Communes Auzance Vertonne	Alain TAUPIN Bernard CODET Noël VERDON	Suppléant présent : Yvon ALLO
		Absent
		Excusé
Communauté de Communes des Olonnes	Jean-Michel BELLE Isabelle DOAT Marie-Thérèse POUPARD	Présent
		Suppléant présent : Jean-Claude ROSSIGNOL
		Excusée
Communauté de Communes des Achards	Joseph MERCERON Martial CAILLAUD Gilles LUCAS	Présent
		Présent
		Présent
Communauté de Communes Pays Moutierrois	Benoît ENFRIN Jacqueline FERRE Michel DAUPHIN	Absent
		Excusée
		Présent
La Roche-sur-Yon Agglomération	André BULTEAU Jean LARDIERE André GUIGNE	Présent
		Excusé
		Excusé
Communauté de Communes du pays de Saint-Gilles- Croix-de-Vie	Lionel CHAILLOT Jean MICHON Jean HEITZMANN	Excusé
		Excusé
		Présent
AVRILLE	Francis SUAUD	Excusé
Le BERNARD	Jean-Claude BULOT	Suppléant présent : Francis BAUSSAY
JARD SUR MER	Jean-Claude MARQUET	Présent
LONGEVILLE SUR MER	David JARRY	Excusé
POIROUX	Edouard de La BASSETIERE	Suppléant présent : Didier POIROUX
SAINT VINCENT SUR JARD	Henri DITTA	Présent
SAINT HILAIRE LA FORET	Christian BATY	Excusé
TALMONT SAINT HILAIRE	Pierre BERTHOME	Absent
GROSBREUIL	Laurent TERRIEN	Excusé

Etaient également présents :

- Olivier COQUIO, responsable du syndicat mixte,
- Elodie JOBARD, chargée de mission au syndicat mixte,
- Béatrice DAVIET, comptable du syndicat mixte.

Après constat de la présence de 13 délégués présents sur 27, le quorum fixé à 14 délégués n'est pas atteint.

⇒ **Le comité syndical du 24 février 2014 ne peut valablement délibérer.**

Conformément au délai imposé de 3 jours francs entre les deux réunions, le Président Joseph Merceron propose une nouvelle réunion le mardi 4 mars 2014 à 18h.

Liste des présences 4 mars 2014

Collectivités	Délégués Titulaires	Présence
Communauté de Communes Auzance Vertonne	Alain TAUPIN	Excusé
	Bernard CODET	Présent
	Noël VERDON	Excusé
Communauté de Communes des Olonnes	Jean-Michel BELLE	Excusé
	Isabelle DOAT	Excusée
	Marie-Thérèse POUPARD	Absente
Communauté de Communes des Achards	Joseph MERCERON	Présent
	Martial CAILLAUD	Excusé
	Gilles LUCAS	Excusé
Communauté de Communes Pays Moutierrois	Benoît ENFRIN	Absent
	Jacqueline FERRE	Présente
	Michel DAUPHIN	Excusé
La Roche-sur-Yon Agglomération	André BULTEAU	Excusé
	Jean LARDIERE	Excusé
	André GUIGNE	Présent
Communauté de Communes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Lionel CHAILLOT	Présent
	Jean MICHON	Excusé
	Jean HEITZMANN	Présent
AVRILLE	Francis SUAUD	Présent
Le BERNARD	Jean-Claude BULOT	Présent
JARD SUR MER	Jean-Claude MARQUET	Excusé
LONGEVILLE SUR MER	David JARRY	Présent
POIROUX	Edouard de La BASSETIERE	Excusé
SAINT VINCENT SUR JARD	Henri DITTA	Excusé
SAINT HILAIRE LA FORET	Christian BATY	Excusé
TALMONT SAINT HILAIRE	Pierre BERTHOME	Absent
GROSBREUIL	Laurent TERRIEN	Présent

Etaient également présents :

- Olivier COQUIO, responsable du Syndicat Mixte,
- Béatrice DAVIET, comptable du syndicat mixte.

1. Bilan d'activités 2013 et point sur les actions en cours

M. COQUIO (animateur du SAGE) présente dans les grandes lignes le rapport annuel d'activités 2013 présent dans le dossier de séance. Le rapport sera mis en ligne sur le site Internet du SAGE et servira à la demande de solde des subventions liées au fonctionnement de la structure.

Les perspectives 2014 sont présentées page 27 du rapport annuel d'activités.

Pour les actions en cours, elles se centralisent en ce moment autour de deux sujets :

- l'élaboration du SAGE,
- la démarche « Phyto et collectivités ».

Elaboration du SAGE

M. MERCERON, également Président de la Commission Locale de l'Eau, informe le comité de la **validation du projet de SAGE** à la CLE du 12 février 2014. Le projet sera soumis à une phase de consultation pendant 4 mois à partir du mois d'avril, pendant lesquels les collectivités du territoire, entre autres, devront donner un avis ; il sera réputé favorable s'il n'intervient pas dans les 4 mois. Le comité de bassin Loire-Bretagne sera également consulté et analysera la compatibilité entre le SAGE et le SDAGE Loire-Bretagne.

Démarche « Phyto et collectivités »

Mme JOBARD (chargée de mission) détaille les actions en cours : **accompagnement et réalisation des plans de gestion de l'herbe** pour plusieurs communes du territoire (L'Ile d'Olonne, la Mothe-Achard, La Chapelle-Achard et Sainte-Foy) et **organisation des formations Certiphyto**.

Pour rappel, l'obtention de ce **certificat individuel applicable aux collectivités territoriales**, est obligatoire avant le 1er octobre 2014. Toutes les collectivités sont concernées par le certificat individuel dès lors qu'elles utilisent des produits disposant d'un numéro AMM (Autorisation de Mise sur le Marché). La principale voie d'obtention du certificat est la formation (2 jours) dont les coûts sont les suivants :

Coûts de formation (2 jours)	
Par personne	220 €
Par groupe	1 200 €

Le recensement préalable réalisé auprès des collectivités faisait état d'un besoin de formations pour environ 120 agents, demandant la mise en place de 8 sessions (« applicateur » ou « applicateur opérationnel »). Il a été décidé au comité syndical du 17 décembre 2013, dans le cadre du Débat d'orientation Budgétaire, que le syndicat mixte prenne en charge les formations certiphyto et que le coût engendré soit prévu au budget 2014.

Voici le récapitulatif des formations organisées de janvier à mars 2014 et le nombre d'agents formés :

Type de certificat		Dates 2014	Lieux	Nombre d'agents formés
certificat "Applicateur"	<i>session 1</i>	7 et 8 janvier	Talmont-Saint-Hilaire	13
	<i>session 2</i>	30 et 31 janvier	Olonne sur mer	13
	<i>session 3</i>	6 et 7 mars	La Chapelle Achard	17
certificat "Applicateur opérationnel"	<i>session 1</i>	13 et 14 février	Talmont-Saint-Hilaire	14
	<i>session 2</i>	27 et 28 février	Talmont-Saint-Hilaire	12
	<i>session 3</i>	3 et 4 mars	La Chapelle Achard	15
	<i>session 4</i>	10 et 11 mars	Olonne sur mer	19
	<i>session 5</i>	24 et 25 mars	Olonne sur mer	20
TOTAL agents du territoire du SAGE				123

2. Approbation du compte de gestion 2013

3. Approbation du compte administratif 2013 et affectation des résultats de fonctionnement

M. MERCERON présente le compte de gestion 2013, le compte administratif 2013 et l'affectation des résultats 2013 au budget 2014.

Compte de gestion 2013

Il est identique au compte administratif.

Compte administratif 2013

Il s'établit comme suit :

➤ Fonctionnement : Recettes : 131 627,17 €
Dépenses 89 287,40 €
Excédent de fonctionnement constaté fin 2012 : + 42 339,77 €

➤ Investissement : Recettes : 148 873,52 €
Dépenses : 59 223,53 €
Excédent d'investissement constaté fin 2013 : + 89 649,99 €

M. MERCERON (Président) sort de la salle pour l'approbation du compte de gestion et du compte administratif.

M. GUIGNE (délégué de la Roche-sur-Yon Agglomération) procède au vote.

Le comité, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion 2013.

⇒ *Délibération n° 04.03.2014-001 : Approbation du compte de gestion du receveur*

Le comité, à l'unanimité des membres présents :

Approuve et vote le compte administratif 2012.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068 (recettes d'investissement) : 42 339,77 € ;
- et de reporter l'excédent d'investissement au compte R001 au budget 2014 pour 99 499,77€, correspondant au report de l'excédent de 2012 pour 9 849,78 € + l'excédent de 2013 pour 89 649,99 €.

⇒ *Délibération n° 04.03.2014-002: Affectation du résultat de fonctionnement 2013*

4. Indemnité du trésorier

M. MERCERON propose au comité syndical une indemnité de conseil au taux de 50 % au titre de l'année 2013, et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires, comme indiqué dans le projet de délibération.

Après consultation des membres présents, le comité syndical :

Décide à l'unanimité de valider le projet de délibération concernant l'indemnité du trésorier.

⇒ *Délibération n° 04.03.2014-003: Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor de la Mothe-Achard au titre de l'année 2013*

5. Budget primitif 2014

Vote des participations des collectivités pour l'année 2014

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, M. MERCERON propose une participation globale à hauteur de **65 000 €** pour l'année 2014. La répartition des participations sont présentées dans le dossier de séance. L'augmentation par rapport à 2013 est justifiée par le règlement des formations certiphyto par le syndicat mixte (cf. ci-dessus 1. Point sur les actions en cours).

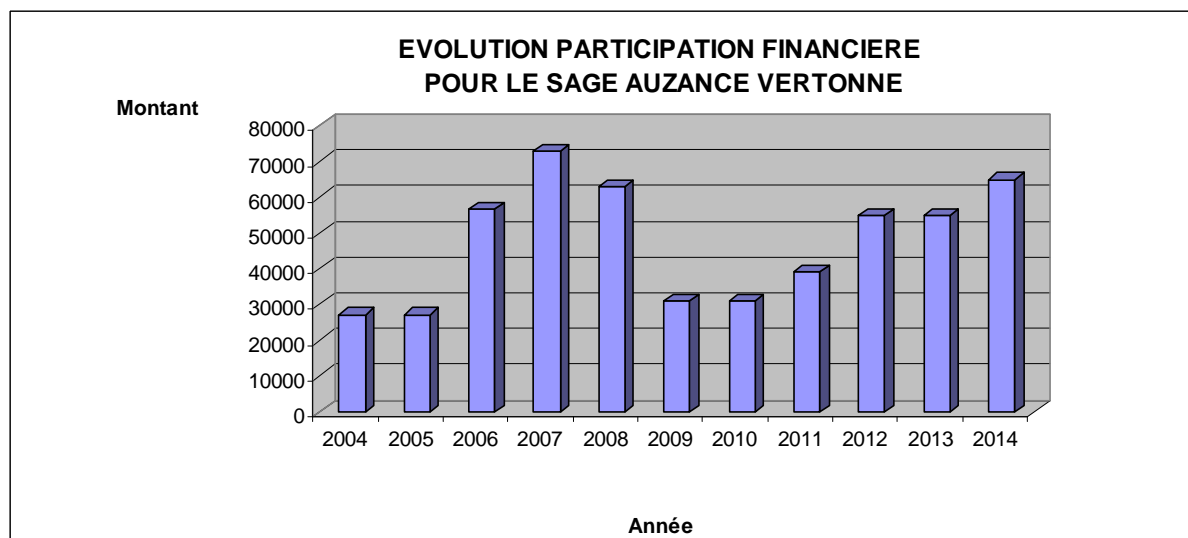
Rappel des statuts :

Article 10 : Les contributions aux dépenses du syndicat sont déterminées de la façon suivante :

- *Pour les communes dont le territoire est concerné en totalité*
 - 1/3 des dépenses est répartie en fonction de la superficie de la commune*
 - 1/3 des dépenses est répartie en fonction de la population DGF*
 - 1/3 des dépenses est répartie en fonction du potentiel fiscal*

- *Pour les communes dont le territoire est inclu partiellement dans le périmètre du SAGE*
 - 1/3 des dépenses est réparti en fonction de la superficie incluse dans le périmètre du SAGE*
 - 1/3 des dépenses est réparti en fonction de 50 % de la population DGF*
 - 1/3 des dépenses est réparti en fonction de 50 % du potentiel fiscal*

Voici pour information l'évolution des participations des collectivités depuis la création du syndicat mixte :



Après consultation des membres présents, le comité syndical :

Vote à l'unanimité les participations des collectivités à hauteur d'un montant global de 65 000 €.

⇒ **Délibération n° 04.03.2014-004**: Vote des participations des collectivités pour l'année 2014

Vote du budget primitif 2014

Mme DAVIET (comptable du syndicat) présente le budget primitif 2014. Il s'établit comme suit :

➤ Fonctionnement : 156 000,00 €

Les charges de personnel augmentent suite à la nomination d'Olivier COQUIO au poste d'Ingénieur Territorial et à la revalorisation des agents de catégorie C pour Elodie JOBARD.

Les charges exceptionnelles prévoient un reversement d'une subvention à l'Agence de l'eau pour une action de communication ayant coûté moins que prévu.

L'amortissement des études commence en 2014 avec un montant de 40 000 € inscrit au chapitre 042 des dépenses, ainsi que 25 000 € en recettes. Cellès-ci comprennent également la participation des collectivités (65 000 €) et des subventions de fonctionnement (66 000 €).

➤ Investissement : 248 559,54 €

L'étude « *Rédaction et accompagnement juridique à la rédaction du SAGE* », prévue à hauteur de 106 000 € en 2013 en fonctionnement bascule en investissement en 2014 à hauteur de 101 000 €.

Il est également prévu des frais de consultation et d'enquête publique pour le SAGE et des changements matériels (véhicule, informatique, etc.).

Les recettes d'investissement se voient attribuer l'excédent de fonctionnement et d'investissement de 2013.

La section s'équilibre grâce à des immobilisations en cours pour un montant de 84 060 €, en prévision dans le cas de la mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques pour les rivières.

Après consultation des membres présents, le comité syndical :

Approuve et vote à l'unanimité le budget primitif 2014.

⇒ *Délibération n° 04.03.2014-005: Approbation du budget primitif 2014*

6. Mise en place du compte épargne-temps

M. Merceron propose la mise en place du Compte Epargne-temps pour les agents du syndicat, avec les modalités détaillées dans le projet de délibération.

Après consultation des membres présents, le comité syndical :

Décide à l'unanimité de mettre en place le Compte Epargne-temps.

⇒ *Délibération n° 04.03.2014-006: Mise en place du Compte Epargne-Temps*

Mr MERCERON clôt la réunion en remerciant les délégués présents.